



**MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ
DE LA MRC DE BÉCANCOUR
(Règlement 289 de la MRC et ses amendements)**

Prenez avis que la *MRC de Bécancour* tiendra une assemblée publique le 2 août 2017 à 19h15, à la salle du conseil des maires de la MRC, située au 3689-1, boulevard Bécancour (secteur Gentilly), Bécancour, concernant le projet de règlement mentionné ci-dessous.

Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin de bonifier la définition d'immeuble protégé pour le Parc régional de la rivière Gentilly.

Ce projet de règlement modifie le schéma d'aménagement afin de bonifier la définition d'immeuble protégé pour ainsi répondre à une condition énoncée à l'orientation préliminaire en regard à la demande d'exclusion déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Ce projet de règlement, ainsi que le document indiquant la nature des modifications que les municipalités concernées devront apporter à leur réglementation d'urbanisme est disponible, pour consultation, durant les heures de bureau. Pour toute information additionnelle sur ce projet de règlement, vous pouvez communiquer avec madame Julie Dumont, directrice du service de l'aménagement à la MRC de Bécancour, au numéro de téléphone 819 298-2070.

Le comité d'aménagement de la MRC de Bécancour entendra, lors de cette assemblée publique du 2 août 2017, toute personne ou tout organisme intéressé à lui faire part de commentaires ou à déposer un mémoire concernant ce projet de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Donné à Bécancour, ce 3^e jour du mois de juillet 2017.

Line Villeneuve
Secrétaire-trésorière adjointe